Le Hainaut occidental version 2024?



La préparation d'une campagne ailée n'est pas un long fleuve tranquille. Loin de là! Tant différentes phases la jalonnent. Calme, nervosité, détermination, laxisme, incertitudes, faux bruits... sont des mots qui peuvent en général caractériser les débats s'intensifiant à l'approche de l'AG de l'EPR arrêtant statutairement la compétition à une nuit de panier.

Ce lundi 13 novembre, soit trois semaines avant l'AG de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, une répétition générale pour le Hainaut occidental fut programmée à Pipaix à l'initiative de **Dany Leturcq**, et ce sous le regard de « *Coulon Futé* » invité. L'objectif consistait à arrêter, en interne, la position qui sera défendue par le Hainaut occidental à l'approche de la précitée AG du 9 décembre à Nivelles. Statutairement, cette dernière détient les compétences pour arrêter les lignes directrices de la copie ailée 2024 des deux provinces de l'EPR.

L'avant-dernière marche. Préparer une campagne ne s'improvise pas. Tant son élaboration dépend d'éléments disséminés dans le temps. Certes des explications s'imposent à ce sujet! En effet, il n'est pas incorrect d'écrire qu'au cœur même d'une saison, et ce à la vue de réussites forgées ou de désespoirs encourus, des premières idées titillent tacitement les esprits d'amateurs rêvant de maintenir ou de changer radicalement le contexte sportif existant. Ce n'est que plus tard, lorsque la saison est terminée, que les rumeurs émergent. Elles s'officialisent en principe au sortir des réunions obligatoires des sociétés. Par injonction, la nécessité d'une mise en commun consensuelle au sein des provinces se dessine et s'amplifie davantage au sortir de l'Assemblée Générale Nationale qui prend des décisions sportives à appliquer. *In fine*, pour

préparer au mieux l'AG de l'EPR, dont entretemps l'ordre du jour a été communiqué, des assemblées préliminaires sont parfois programmées pour éviter la cacophonie... lors du « *jour J* »...

Enjeu crucial. Le retour, autorisé par le national, du petit demi-fond à une nuit de panier en Hainaut exigeait d'accorder quelques délicats points pratiques susceptibles de répercussions. Il a dès lors justifié, ce 13 novembre à Pipaix, la tenue de la réunion du Hainaut occidental. Y parlerait-on à l'unisson ? L'enjeu était de taille au départ... bien évidemment.

Une écoute. Ce 13 novembre, Dany Leturcq a introduit le débat en précisant aux participants (C.F.: quelques sociétés n'étaient pas représentées, notamment *Estaimbourg, Kain, Ogy, Papignies*) le contexte recherché. « *Je vous ai convoqués*, ditil, pour vous écouter à des fins d'informer tout le monde en Hainaut occidental. Des bruits circulent. Mais je ne dispose





cependant pas des clefs aux situations posées par des problèmes tributaires de provinces extérieures. Je prends note de vos remarques, je les répercuterai et les défendrai lors de la réunion des instances provinciales le 5 décembre, à la veille de l'AG de notre EPR. Nous discuterons notamment ce soir petite vitesse, grande vitesse, itinéraire, petit demi-fond, reconduction d'ententes et de lâchers, championnats.».

La petite vitesse d'abord... En lançant le débat, Dany Leturcq évoqua la reprise plausible, dans le championnat général national 2024, de la petite vitesse à la demande d'Anvers. Cette suggestion, selon ses propos, devrait être remise en question pour cause de non-organisation par le Limbourg de cette spécificité. Sans détour, il s'enquit de la position du Hainaut occidental à ce sujet. Après des échanges d'arguments dans une ambiance sereine voire feutrée, les dirigeants présents prononcèrent une réponse unanime négative. Pour la motiver, des arguments furent développés. Il fut notamment évoqué avec une certaine insistance la nécessité d'entraînements autorisés (C.F.: 'source de revenus pour la société'' a-t-on entendu) dans cette spécificité lors de concours programmés durant la saison (C.F.: à comprendre par-là lors du début de campagne, des concours de semaine, de fin de campagne). Ensuite vint le tour de la concurrence inévitable qui s'instaurerait avec la grande vitesse et impacterait de manière négative les contingents des deux spécificités. Enfin était avancé le problème de disponibilité posé et rencontré par les sociétés en multipliant les organisations lors d'une même journée... Au bout du compte, Dany Leturcq s'engagea à demander, auprès de ses collègues mandataires, l'organisation d'entraînements lors de concours de jeunes.

Dans l'itinéraire qu'il proposa reprenant des Niergnies, Noyon et Maissemy (C.F.: un itinéraire qu'il dit avoir confectionné avec Gert Declercq), il fut toutefois demandé de remplacer le Noyon prévu le 7 septembre par un Pont-Sainte-Maxence pour cause d'ultime programmation nationale le 14



septembre. Dans le Tournaisis, *Canal Escaut*, *Les Six* et *Tournai* constitueront un seul lâcher en 2024, aux dires de **Jean-Claude Mahieu**, pour organiser une épreuve commune sans pour autant supprimer les résultats locaux devenant dès lors des doublages. Cette initiative, **Dany Leturcq** la salua car

elle implique la diminution du nombre des lâchers.

Aucune modification dans les ententes jouant les courtes distances n'est à acter sauf en région d'Ath où la société de *Chièvres* prend une année administrative. Une décision qui impose de nommer *Hunelle Dendre* différemment.

...la grande vitesse ensuite... A ce stade de la réunion, parler de la grande vitesse s'imposa. L'itinéraire proposé dans cette discipline ne perturbera pas les amateurs car seule l'étape de Pont-Saint-Maxence y est reprise. Aucune trace d'Ecouen par contre! Ce qui provoqua des réactions opposées. Certains intervenants tenaient à exprimer leurs regrets quant



à la programmation, en 2023, d'Ecouen successifs en pleine période des jeunes connaissant une campagne des plus laborieuses. D'autres souhaitaient en maintenir quelques-uns réservés aux vieux et aux juniors, principalement au mois de mai.

En se référant au faible pourcentage d'amateurs (C.F.: 10 % annoncés) souhaitant cette étape, **Dany Leturcq** justifia de cette manière la non-reprise d'Ecouen dans l'itinéraire. Il accepta toutefois, lors de la réunion du comité EPR du 5 décembre, de demander aux mandataires provinciaux d'en programmer deux en mai.



Il envisagea ensuite la reconduction éventuelle des lâchers 2023. Ce qui fit réagir. Et notamment en premier **Jean-Marie Populaire** qui fit remarquer que le lâcher de vitesse de son entente, de par la nouvelle procédure imposée en 2023 pour définir les zones de participation (C.F.: cercles de rayon compris entre 15 et 20 km, tracés à partir d'un point central), est plus grand que celui de demi-fond, ce qui relève à ses yeux, de l'illogisme. Cette façon de faire, poursuivit-il, provoqua en vitesse, outre une importante extension vers l'ouest tournaisien, un exode massif de « *nos* » amateurs devenus mal lotis.

Comme preuve, argumenta-t-il, le nombre de paniers convoyés l'atteste.

En réponse à la question posée par **Dany Leturcq** quant à ses souhaits, il émit le vœu de revenir à la procédure existant en 2022 car elle autorise d'entretenir l'espoir d'avoir un lâcher

de vitesse identique à celui de demi-fond (C.F.: lâcher de demi-fond Entente de la Dendre-Le Ramier du Sud-Avenir-Secteur 1 en Brabant wallon.). Il stigmatisa le danger de faire disparaître des sociétés au sortir de décisions parfois orientées prises par des dirigeants. Une argumentation confortée par **Pierre Titart**, recourant à maintes reprises à la lecture d'articles du règlement, qui épingla les différences de traitement existantes.

Dany Leturcq tint à rappeler que le recours aux cercles prôné, une méthode appliquée en Brabant wallon depuis des saisons sans problème, est le « *bon* » moyen pour contrer toute intention délibérée de non reprendre une ou des localités dans une zone de participation



d'une entente. Cette procédure, dit-il tout en reconnaissant la logique de la position défendue, s'inscrit dans l'esprit de l'article du règlement sportif provincial imposant que tout agrandissement d'une zone de participation se fasse, de manière similaire, dans toutes les directions.

Aucune modification n'est annoncée dans la composition des ententes si ce n'est l'année administrative décidée par *Chièvres* déjà évoquée en petite vitesse. **Jean-Claude Mahieu**, sous l'œil approbateur de **Damien Baert** et de **Geoffrey Houze**, annonça que, comme en petite vitesse, les trois groupements du Tournaisis en 2024 organisent une épreuve commune en grande vitesse tout en maintenant les résultats locaux devenant des doublages (CF: le travail de ces



dernières années de « Coulon Futé » consistant à proposer des résultats honorifiques fictifs d'ententes lâchées en même temps jouant par contre séparément semblerait avoir convaincu les derniers réticents).

Damien Baert posa la question de savoir qui prend la décision de lâcher et demanda la raison pour laquelle son entente a été lâchée, à plusieurs reprises successives, en dernière position alors qu'une alternance est prônée. Dany Leturcq lui répondit que la responsabilité incombe aux mandataires, qu'une alternance existe par temps normal, mais par contre qu'en cas de vitesses élevées sont lâchés en premiers les pigeons des ententes aux distances de vol plus longues

...le petit demi-fond enfin. Sujet on ne peut plus brûlant suite aux péripéties encourues lors de la campagne précédente, le petit demi-fond s'invita à ce stade de la réunion. Dany Leturcq, d'entrée de jeu, évoqua les diminutions des contingents 2023 en reprenant implicitement à son compte les données du dossier de « *Coulon Futé* » sur ce sujet.

Il retraça ensuite deux faits notoires. En premier lieu, la réunion du 4 octobre du Comité Sportif national dont il fait partie qui rejeta sa demande de lâcher le petit demi-fond en Hainaut à une nuit de nier. Et ce par un score de 7 voix en sa défaveur sur 10 votants. Il tint à préciser que le Luxembourg et Anvers, ce dernier soucieux à l'époque d'organiser sept Melun à une nuit de panier, étaient favorables à sa demande. Ce qui le résigna à envoyer un mail à ses pairs



francophones ne l'ayant pas suivi. En second lieu, il évoqua le retournement de situation lors de l'Assemblée Générale Nationale du 20 novembre, un retournement répondant, selon son affirmation, au souhait de 80 % des amateurs. Un des premiers à réagir face à la clause nationale de fermer les frontières du Hainaut pour pouvoir jouer le petit demi-fond à une nuit de panier fut **Pierre Titart**. Il stigmatisa l'interdit prononcé à l'encontre des amateurs flamands fréquentant l'aile gauche de la région d'Ath dont il est partie prenante. Les oui en vitesse et grand demi-fond et le non en petit demi-fond prononcés traduisent, à ses yeux, une regrettable instabilité. Cette dernière ne peut que souligner la dimension économique que représente le sport ailé en des endroits limitrophes à la frontière linguistique. **Dany Leturcq** informa que le



courrier de l'EPR francophone envoyé aux EP flamandes concernées pour connaître leurs positions quant à la reconduction en 2024 des accords interprovinciaux (C.F.: reprise de communes limitrophes et surlimitrophes) dans les disciplines autres que le petit demi- fond est toujours... sans réponse pour l'heure. Ce qui fit particulièrement réagir **Joachim Libotte**, défendant l'aile droite de la région d'Ath en tant qu'acteur lessinois. Il critiqua la versatilité du national vis-à-vis de la durée du séjour au panier en petit demi-fond.



Jean-Marcel Place lui rétorqua sa versatilité en lui faisant remarquer qu'il demande en 2024 de lâcher son entente de vitesse avec le défunt *Renouveau* alors qu'en 2022 il manifestait sa volonté de réunir les deux ailes de la région d'Ath en 2023 dans un seul lâcher (C.F.: *Le Renouveau* sème de l'incertitude. Pour l'heure, de source officielle, il est exact de dire que cette entente se scinde en 2024 en trois parties. D'une part, *L'Espoir* reprenant les sociétés de *Blaugies, Herchies* et *Silly* accueillant toutes trois celle de *Bierghes*, d'autre part, *La*



Collégiale reprenant les sociétés de Braine-le-Comte, Masnuy-Saint-Jean et Soignies et, d'autre part encore, Nivelles qui jouera seul sauf avis contraire. L'Espoir suivra la ligne du Centre, La Collégiale celle de l'Est. Des décisions quant aux lâchers des différents acteurs ne sont pas encore actées.). Joachim Libotte annonça que Lessines n'organisera pas de petit demi-fond en 2024. Mais également, la disparition pure et simple de sa société en cas d'autres interdictions flamandes prononcées à l'égard d'amateurs flamands car Lessines, selon ses propos prononcés avec force, vit grâce aux colombophiles flandriens (C.F.: la décision que Lessines n'organise pas le grand fond 2024 est confirmée en voix off, vraisemblablement pour cause de contraintes financières encourues en 2023 suite à la non-atteinte à diverses reprises du quorum imposé de paniers par épreuve).

Aucune modification n'est annoncée quant à la composition 2024 des ententes. L'itinéraire sera également aisé à retenir car il ne reprendra finalement que des Toury (C.F. : la vérité d'un jour n'est pas toujours celle du lendemain). Il faut savoir que deux Orléans avaient été initialement prévus les semaines précédant les Bourges nationaux, mais qu'il fut toutefois demandé à **Dany Leturcq** de les supprimer. Et ce pour garantir dans les temps le déroulement du convoyage à un jour dans le panier, accordé pour cause de courtes distances de vol.

Et l'AWC? Avant de mettre un terme aux échanges, Dany Leturcq s'attarda quelque peu



sur les quatre étapes de l'itinéraire 2024 de l'AWC. Le Chalon-sur-Saône initial, programmé en concurrence directe avec le Vierzon inaugural de grand demi-fond, fit réagir **Pierre Titart**. Ce dernier demanda si cette étape, à l'inverse des trois autres, pouvait être non reprise par une société. **Jean-Claude Mahieu** lui apporta une réponse en l'informant de la suite donnée en 2023 à pareille question de sa part. Le « *c'est tout ou rien* » répondu, dit-il, était à l'époque sans équivoque... A moins qu'une décision collégiale ne soit prise cette année... **Pierre Titart** tint encore à réaliser une ultime intervention à propos des championnats provinciaux. « *Lors des concours nationaux*, dit-il en faisant référence au règlement, seuls le

général et le doublage local sont obligatoires. Les autres ne le sont pas. Pourquoi, pour être repris dans les championnats provinciaux, le doublage payant AWC est-il obligatoire? Je ne trouve pas cela logique. ». L'assemblée était alors close.

Question en suspens. Que restera-t-il de la copie 2024 du Hainaut occidental au sortir de l'AG de l'EPR Hainaut-Brabant wallon ? Réponse ce 9 décembre à Nivelles. « *Coulon Futé* » sera un spectateur attentif.

